

L'héritage des Jeux Olympiques : Paris 2024

Par Wladimir ANDREFF

Président du Conseil scientifique de l'Observatoire national du sport

Après l'impact économique, l'héritage à long terme des Jeux Olympiques est devenu une préoccupation majeure. Il intègre des dimensions sociales et environnementales, des infrastructures et équipements tangibles, des effets intangibles, voire financiers (dette). Le concept d'héritage a donné lieu à beaucoup de discours et de débats, mais les études empiriques qui lui sont consacrées sont peu fréquentes et surtout descriptives. La question des indicateurs appropriés pour mesurer l'héritage n'est pas réglée. L'analyse coût-avantage (ACA) requise est peu familière chez les non-économistes et les cabinets de consultants, donc peu utilisée. Une ACA est prévue à la fin des JO de Paris 2024.

Naguère polarisée sur l'impact des Jeux Olympiques (JO), l'analyse économique prête attention à l'héritage, désormais requis par le Comité International Olympique (CIO). Les effets sociaux, environnementaux et intangibles sont privilégiés, mais moins quantifiables que l'impact économique. Pour dépasser une approche jusque-là descriptive, la réflexion s'oriente vers l'élaboration d'indicateurs de l'héritage et l'analyse coût-avantage (ACA). L'héritage, ce qui reste à long terme après les Jeux, ne peut être évalué qu'après l'événement (*ex post*) mais doit être préparé à l'avance (*ex ante*), c'est l'étape où en est Paris 2024.

LES JEUX OLYMPIQUES : QUEL HÉRITAGE ?

De l'impact économique à l'héritage des JO

Depuis le désastre financier des JO de Montréal en 1976 (1 milliard de dollars de déficit), une étude d'impact économique devait compléter le dossier de candidature de toute ville candidate à accueillir les Jeux. La faiblesse relative de l'impact économique des JO *ex post*¹, comparée aux espoirs créés par l'étude d'impact *ex ante*, a fait émerger la notion d'héritage, pour justifier la décision de les accueillir sur un territoire. Pour montrer aussi que, au-delà de l'impact, les Jeux lèguent quelque chose, de tangible ou d'intangible, à l'économie locale sur le long terme. L'héritage est un élément clé dans le processus de sélection de la ville hôte depuis 2017 ; selon le CIO (2017) : « L'héritage olympique comprend tous les bénéfices tangibles et intangibles à long terme initiés ou accélérés par la tenue des JO pour les personnes, les villes/territoires et le Mouvement olympique ».

Le concept d'héritage est apparu pendant la préparation des JO d'Atlanta de 1996. Il est resté sans définition précise jusqu'à Preuss (2007) pour qui « ce sont les structures planifiées ou non, positives ou négatives, tangibles ou intangibles, créées pour ou par un événement sportif et qui demeurent plus longtemps que l'événement lui-même ». La littérature s'est développée après 2008, avec beaucoup d'articles discursifs et peu d'études

¹ Lorsqu'il est calculé, ce qui est la recommandation de l'OCDE à ses pays membres depuis 2018.

empiriques, aucun article publié ne couvrant toutes les dimensions de l'héritage (Scheu *et al.*, 2019).

Deux différences entre impact économique et héritage sont importantes. Le premier est un flux économique, le second est un stock d'actifs. L'impact économique est la valeur ajoutée créée sur le territoire hôte par le fait d'y accueillir les JO, par comparaison à une situation, nommée le contrefactuel, qui serait celle où le territoire n'accueillerait pas les JO. L'héritage est un ensemble d'infrastructures, d'équipements sportifs et non sportifs, ainsi que d'autres effets tangibles et intangibles qui perdurent à long terme. L'impact économique peut être estimé *ex ante* ou *ex post* tandis que l'héritage n'est connu qu'*ex post*, après la cérémonie de clôture et, en général bien plus tard. La durée de vie d'un stade ou d'une piscine olympique est de 25 ans ou plus.

L'héritage environnemental et social

Les JO d'Albertville de 1992 ont fait circuler de l'ammoniaque au-dessus de la tête des spectateurs² et ceux de Lillehammer en 1994 ont déboisé une forêt pour tracer des pistes de ski ; l'impact environnemental a préoccupé le CIO. Il a fait réaliser en 2003 une étude sur l'impact global des JO, y compris sur l'environnement. Depuis 2008, une ville candidate doit accepter des standards de protection de l'environnement : c'est un volet du dossier de candidature et, si l'impact environnemental est durable, c'est un héritage. L'héritage environnemental des JO de Vancouver de 2010 a été le plus important, suivi de l'héritage social et de l'effet psychologique (Karadakis et Kaplanidou, 2012), alors que l'impact et l'héritage économiques n'ont pas donné satisfaction.

Des méthodologies variées essaient d'identifier un impact social durable hérité des JO. Lors des JO de Pékin de 2008 : augmentation des opportunités de *business* local, amélioration de l'image sociale et de la fierté nationale, meilleure compréhension de la Chine dans le reste du monde, promotion de la culture chinoise. Pour les coûts sociaux, les indicateurs sont : ne pas accroître la pression sur les services de sécurité, ne pas augmenter la congestion, la criminalité, et le niveau des prix locaux et ne pas perturber la vie paisible des résidents (Guo *et al.*, 2012). Les JO de Vancouver de 2010 ont accru le sentiment d'appartenir à leur communauté locale chez les jeunes gens âgés de 12 à 19 ans et augmenté leur joie de vivre. Ces deux sentiments se sont renforcés entre 2007-08 et 2013-14.

Accueillir les Jeux modifie la structure des loisirs d'un territoire sur une période plus longue que l'événement lui-même. La participation comme bénévoles à l'organisation valorise de nouveaux loisirs, la participation au sport et l'engagement dans le bénévolat. Les JO de Paris 2024 comptent induire une pédagogie innovante sur les valeurs du sport, attirer + 20 % de jeunes licenciés dans le sport, ainsi que 70 000 bénévoles (candidature), chiffre révisé à 45 000, et convertir 10 millions de Français à la pratique sportive.

Un changement de comportement collectif, induit par les JO, résulte d'un effet de démonstration : les exploits des athlètes d'élite incitent une fraction de la population locale à s'engager dans une pratique sportive. Les données d'enquêtes n'ont pas permis de vérifier cet effet pour les JO. Ils n'attirent pas de nouveaux pratiquants vers le sport, mais augmentent l'intensité de pratique de ceux qui faisaient déjà du sport avant les JO. Accueillir les JO n'est pas l'investissement adéquat si l'on veut créer un effet positif sur le nombre de pratiquants sportifs (Weed *et al.*, 2015). Les JO de Vancouver de 2010 n'ont pas augmenté l'activité physique des enfants et des adolescents de Colombie britannique que ce soit avant, pendant ou après les Jeux (Craig et Bauman, 2014). L'effet de démonstration reste hypothétique, pas vérifié empiriquement pour l'heure.

² Pour refroidir la piste de bobsleigh.

L'héritage intangible

Les JO comportent des effets intangibles d'image, de réputation, de bonheur, de *feel good* (la population se sent bien d'habiter dans une ville olympique) dont l'estimation est difficile. Les résidents d'Athènes 2004 et Pékin 2008 valorisent les effets tangibles positifs pour leur qualité de vie alors que les résidents d'Atlanta 1996 et de Sydney 2000 accordent plus de valeur à la socialisation et à l'investissement émotionnel dans les espaces des Jeux (Kaplanidou, 2012). Une enquête menée sur un échantillon de la population allemande a montré que son consentement à payer pour les JO est déterminé par des facteurs intangibles, ce qui peut justifier le paiement d'un impôt pour financer les Jeux (Wicker *et al.*, 2012). Résultat qui peut être intégré à une ACA.

Un effet *feel good* était attendu pour les Londoniens lors des JO de 2012 (Atkinson *et al.*, 2008), y compris pour des résidents hors de Londres (Walton *et al.*, 2008). Cet effet augmente l'utilité de ceux qui bénéficient des Jeux et les rend heureux. Des données sur la satisfaction des individus à l'égard de leur vie, dans 12 pays européens, testent le *feel good* apporté à la population par l'accueil des JO, de la Coupe du monde de la FIFA et de la Ligue des champions de football (Kavetsos et Szymanski, 2010). La satisfaction de la population est importante et significative lorsque le pays accueille un événement international de football, mais accueillir les épreuves olympiques n'a pas d'effet statistiquement significatif.

On intègre cette dimension intangible de bonheur dans l'évaluation de l'accueil des JO. Dolan *et al.* (2019) testent l'impact sur le bonheur des Londoniens résultant de l'accueil des JO de 2012. Cet impact intangible est positif pour les résidents de Londres en comparaison de ceux de Paris et de Berlin (villes non hôtes). L'effet sur le bonheur des Londoniens est du même ordre de grandeur que celui procuré par un accroissement de revenus faisant passer du dernier au quatrième décile de la répartition des revenus. Cet effet disparaît moins d'un an après les Jeux. Les JO de Rio de 2016 n'ont pas fait varier le sentiment de bien-être parmi les résidents brésiliens, résultat à contre-courant de l'hypothèse habituelle (Bodin *et al.*, 2021).

La promotion de l'image de la ville hôte est l'effet intangible le plus durable, éventuellement complétée par le prestige retiré par le pays hôte, mais il dépend de la stratégie des médias vis-à-vis de l'événement.

Une description de l'héritage des JO

Avant l'émergence du concept, l'héritage qualitatif des JO fut remarqué et décrit. S'agissant des deux derniers JO accueillis en France (Andreff, 2018) l'héritage se décompose en héritages positifs et négatifs.

Grenoble 1968

Un héritage tangible positif : nouvelle gare SNCF, Palais des Sports, accès autoroutiers, Hôtel de Ville, Hôtel de Police, Grande Poste, hôpital Sud, deux aéroports, Palais des Expositions, station TV-radio, Maison de la Culture, Musée dauphinois, deux quartiers neufs (Malherbe et village olympique).

Un héritage tangible négatif d'installations inutilisées (« éléphants blancs ») : tremplin de saut à ski de Saint-Nizier, petit tremplin d'Autrans, piste de luge de Villard-de-Lans, Palais des Sports puis vélodrome (a accueilli quelque temps des Six Jours cyclistes, trop coûteux).

Un héritage intangible évalué *ex post* (enquête d'opinion en 2001) donnant de Grenoble l'image d'une ville de montagne 31 %, de JO 12 %, de sports d'hiver 12 %, de grande et belle ville 7 %, agréable à vivre 5%, avec de grandes universités 6 %, et tournée vers les hautes technologies 5 % (les deux dernières représentations datent de 1950, pas des JO).

Albertville 1992

Un héritage tangible positif : autoroute A 430 vers Lyon, voies express, dont accès vers quatre aéroports, carrefour des Trois Vallées, desserte TGV, infrastructures d'eau, d'électricité et de télécoms, hôpitaux et médiathèque, centre culturel d'Albertville. Aux alentours : centre de congrès de Val d'Isère, nouvelle mairie de Brides-les-Bains, aéroport de Courchevel, technopôle de Bourget-du-Lac, stations d'épuration et usines d'incinération, constructions immobilières (+ 15 % du parc immobilier) en Tarentaise.

Un héritage tangible négatif : village olympique et télécabine de Brides-les-Bains, patinoire de Pralognan, piste de bobsleigh de La Plagne.

L'héritage intangible fut peu durable et faible, oblitéré par la tenue des JO d'hiver à Lillehammer seulement 2 ans plus tard.

L'héritage des autres JO européens

Les JO de Barcelone de 1992 ont légué des infrastructures routières et sportives, la création de nouveaux quartiers et leur « gentrification » ultérieure et l'ouverture de kilomètres de plages.

Ceux de Londres en 2012 ont légué la rénovation urbaine d'East London, en ont fait un quartier culturel, universitaire et de loisir, et d'immeubles d'habitation dont la construction n'est pas entièrement achevée en 2023.

Les JO ont doté Athènes d'infrastructures urbaines et de transport indispensables et d'équipements sportifs dont certains sont à l'état de friche 20 ans après, non sans incidences financières négatives à long terme.

La partie négative de l'héritage est lourde à gérer après les JO. C'est le cas de certains équipements sportifs : stade et équipements sportifs surdimensionnés laissés à l'abandon et envahi par la végétation (Rio), installations devenues des friches sportives ou des carcasses sans vie (Athènes), piste de bobsleigh de La Plagne, un temps exploitée à faire descendre des wagonnets de touristes, tremplin de saut à ski de Saint-Nizier classé zone dangereuse et interdit au public 500 mètres à la ronde.

Il peut y avoir un héritage financier négatif quand l'accueil des Jeux se solde par un déficit budgétaire, financé par l'endettement public³. Le déficit d'Albertville 1992, 288 millions de francs, financé par l'emprunt, a créé une dette remboursée jusqu'en 2010 ; le remboursement de celle de Grenoble 1968 a duré jusqu'en 1992, et jusqu'en 2006 pour celle de Montréal 1976.

L'étude de l'héritage des JO a des progrès à réaliser, surtout en quantification précise.

PRÉPARATION ET ÉVALUATION DE L'HÉRITAGE

Héritage et candidature de Paris pour les JO 2024

Le dossier de candidature des JO Paris 2024 comporte un volet environnemental quantifié. Les principaux effets attendus sont : réduction de l'empreinte carbone (- 55 % par rapport aux JO de Londres 2012 et Rio 2016) ; 100 % d'électricité verte (énergies renouvelables) consommée dans le village olympique où la consommation alimentaire sera bio à 100 % ; création de 26 hectares d'espaces verts ; recyclage de tous les déchets, 73 % des spectateurs doivent pouvoir rejoindre les sites des épreuves en moins de 30 minutes en

³ Le contrat signé entre la ville hôte et le CIO prévoit en cas de bénéfices, un partage de ceux-ci entre le pays hôte, le CNO (Comité National Olympique) local et le CIO ; en cas de déficit, il est à la charge de l'État du pays hôte.

transport en commun, en vélo ou en marchant ; une dizaine de sites de baignade seront aménagés sur la Seine ; préservation de la biodiversité et de la qualité de l'air ; 95 % des équipements sportifs et des infrastructures temporaires seront réutilisés après les JO.

Pour l'impact social, le dossier de candidature énonce : promotion d'une société inclusive et solidaire ; promotion de la parité hommes/femmes ; équipements sportifs accessibles aux handicapés ; construction de logements familiaux ; amélioration de l'image et de l'attractivité de la Seine-Saint-Denis ; insertion sociale et professionnelle des jeunes ; accompagnement de la reconversion professionnelle des athlètes. Le coût de ces projets n'est pas quantifié. Si réalisés, ils seront l'héritage et fourniront matière à évaluation de la politique publique d'attractivité des grands événements sportifs internationaux (GESI) en France.

Le bénévolat ajoute à l'héritage des JO. Par son recrutement, sa sélection, sa formation, son apprentissage et l'exercice de son rôle, un bénévole acquiert des capacités et augmente la valeur du programme de bénévolat (Milner et McCullough, 2024). Un bénévole des JO apprend à surmonter les barrières sociales, à transférer des connaissances en toute transparence, à sauvegarder des données, à être formé/éduqué en continu et à atteindre une expertise valorisable dans un futur emploi. Paris 2024 devrait léguer 45 000 bénévoles formés au marché du travail post-Jeux.

Quels indicateurs de l'héritage ?

La méthodologie pour étudier l'impact environnemental n'est ni homogène, ni standardisée. Des études pilotées par l'Observatoire de l'économie du sport ont utilisé des indicateurs ouvrant la voie à l'évaluation de l'héritage des JO. Ils sont quantitatifs non économiques et renseignent la projection des aléas climatiques, l'estimation des risques induits et la construction de matrices de résilience – une trentaine d'indicateurs pour les Championnats du monde de ski de Courchevel-Méribel 2023. L'étude *ex post* sur la Ryder Cup 2018 donne 327 millions de kms parcourus, 770 000 kWh d'électricité consommée durant l'événement, 371 kg de dotations aux bénévoles, 54 639 repas servis, 768 tonnes de déchets produits ; et en cycle de vie, 45 192 tonnes de CO₂ équivalent et 492 093 m³ d'eau consommée. En moyenne une diminution de 10 % a été réalisée sur sept indicateurs d'impact de climat, de qualité de l'air, de qualité de l'eau, de santé, d'écosystèmes, de consommation d'énergie primaire et de consommation d'eau.

L'impact social de la Ryder Cup 2018 a pris en compte des indicateurs d'animation du territoire (Saint-Quentin-en-Yvelines), de cohésion sociale, de notoriété, de promotion et d'attractivité du territoire, d'impact en matière d'emploi, de compétences et sur la filière événementielle (organisation d'événements). Dans l'étude des Championnats du monde de ski de 2023, les dimensions de l'impact social sont : renforcement de la cohésion sociale et de la citoyenneté ; capacitation et éducation ; développement de l'activité physique pour tous et culture sportive ; structuration des organisations sportives ; valorisation du territoire ; création de passerelles entre le sport et d'autres champs de l'action publique.

Des méthodes d'évaluation plus complexes de l'impact environnemental existent : l'analyse *input-output* environnementale, l'estimation de l'empreinte carbone et la comptabilité des émissions des gaz à effet de serre. Elles sont encore peu utilisées pour les GESI (Wicker et Thormann, 2024) et, en tout cas, ne sont pas converties en unités monétaires. Paris 2024 ne devrait pas innover sur ce point.

L'analyse coût-avantage

L'analyse quantitative de l'héritage recourt à une ACA, réalisée *ex post*, éventuellement plusieurs années après l'accueil du GESI, en s'appuyant sur une étude longitudinale si l'on veut saisir comment l'héritage est perçu par les « héritiers », *i.e.* les résidents. L'ACA

est étendue à l'héritage tangible et intangible⁴ du GESI sur longue période, celle couvrant toute la durée de vie des équipements et des infrastructures construits pour l'accueillir. Pour estimer l'héritage, les économistes recommandent une ACA, prenant en compte tous les revenus et les coûts, et toutes les externalités, sur longue période et, si possible, les évaluant en monnaie.

L'ACA calcule le bénéfice social net actualisé pour tout le territoire hôte concerné sur toute la durée de vie d'un projet ou d'un ensemble coordonné d'investissements (comme dans le cas des JO), soit :

$$B_k = \sum_{t=0}^N \frac{R_{kt} - C_{kt}}{(1+a)^t}$$

où B_k est le bénéfice social net du projet d'investissement k sur toute sa durée de vie de $t = 0$ à l'année N où tous les effets et externalités du projet sont épuisés. Pour les JO, N est d'une trentaine d'années, 7 ans entre l'obtention des Jeux et l'année où ils se déroulent, puis 25 ans après la fin des JO ;

R_k est la somme des revenus et de toutes les externalités positives créés par l'investissement k ;

C_k est la somme des coûts et de toutes les externalités négatives du projet k ;

a est le taux d'actualisation sur la période de 0 à N .

Il vaut la peine d'investir dans le projet 1 si et seulement si : $B_1 \geq 0$ (le projet n'entraîne pas de perte sociale nette), et si : $B_1 > B_2 > B_3 > \dots > B_n$ lorsqu'il y a le choix pour une même dépense d'investissement entre des projets alternatifs 1, 2, 3, ..., n.

Romario, ancien capitaine de l'équipe de football du Brésil, a suggéré que pour une même dépense de 10 milliards de dollars, il serait judicieux d'analyser s'il vaut mieux investir dans l'accueil d'un GESI, Coupe du monde ou JO (projet 1), ou dans la construction de cinq grands hôpitaux (projet 2) ou dans la construction de 50 écoles primaires (projet 3) dont le Brésil avait urgemment besoin. Il ne fut pas entendu par les décideurs politiques brésiliens. On ne saura jamais si l'héritage des JO de 2016 pour le territoire de Rio de Janeiro justifiait, mieux que des investissements alternatifs, les coûts engagés pour les obtenir.

L'estimation de B peut trouver un bénéfice social net négatif ($B_1 < 0$) ou un bénéfice social net moindre qu'espéré. Le risque d'un résultat net négatif n'incite pas les décideurs politiques à opter pour une ACA. Saluons l'initiative de France Stratégie de lancer une ACA des JO Paris 2024. La France a accueilli la Coupe du monde de rugby 2007. L'étude d'impact *ex ante* a annoncé un impact de 8 Mds€, l'étude d'impact *ex post* a trouvé 590 M€, en même temps elle a calculé le bénéfice social net pour un montant de 113 M€ (Barget et Gouguet, 2010). Les ACA des GESI, des JO, sont rares. Le maire de la ville hôte (ou un autre décideur politique) n'est pas intéressé à connaître le bilan final coût/avantage de sa décision 25 ans après, en particulier si c'est une perte sociale nette.

Les perspectives pour Paris 2024

Pour préparer au mieux l'héritage d'un GESI, il est recommandé de le planifier *ex ante*, de préférence en envisageant plusieurs scénarios plutôt qu'en tablant sur les anticipations

⁴ Les premières études consacrées à l'héritage des GESI donnent de l'importance aux effets intangibles sur le capital social, l'investissement émotionnel, les revenus psychiques, le développement des compétences, la mise en réseau et la coopération, l'identité et la culture et, plus tangibles, l'environnement, le tourisme et la santé.

idéalisées du dossier de candidature (Linley, 2024). La planification de l'héritage doit commencer dès le choix des sites pour les différentes épreuves sportives des JO, puis se prolonger par des préoccupations environnementales concernant la construction des infrastructures, l'aménagement des transports publics, l'accessibilité des sites et l'urbanisme (Kellison, 2024).

Paris 2024 et ses parties prenantes ont adopté une stratégie « héritage & durabilité » visant à bâtir « l'héritage social et environnemental des Jeux » qui exige la poursuite des efforts engagés après les Jeux. Mais des turbulences peuvent surgir, comme la crise du Covid-19 aux JO de Tokyo. Le contexte dans lequel vont se tenir les JO Paris 2024 est encore plus turbulent (guerres, embargos). On n'a pas connaissance pour l'instant d'une planification flexible et ajustable de l'héritage selon différents scénarios. Reste l'héritage politique des JO, mais c'est une autre question (Loudcher, 2020)... qui n'est pas sans risque.

RÉFÉRENCES

ANDREFF W. (2018), « L'économie des sports d'hiver : des JO de Grenoble 1968 à ceux d'Albertville 1992 », in P. Chaix, dir., *Les Jeux Olympiques de 1924 à 2024 : impacts, retombées économiques et héritage*, Paris, L'Harmattan.

ATKINSON G., MOURATO S., SZYMANSKI S. & OZDEMIROGLU E. (2008), "Are we willing to pay enough to 'back the bid'? Valuing the intangible impacts of London's bid to host the 2012 Summer Olympic Games", *Urban Studies*, 45(2), pp. 419-44.

BARGET E. & GOUGUET J.-J. (2010), *Événements sportifs. Impacts économique et social*, Bruxelles, De Boeck.

BODIN K., TAKS M. & ROCHA C. (2021), Subjective well-being and social experiences with sport mega-events: the case of Rio 2016, in A.S. Jepson & T. Walters, eds., *Events and well-being*, London, Routledge.

CIO (2017), *Legacy strategic approach moving forward*, Lausanne, IOC.

CRAIG C.L. & BAUMAN A.E. (2014), "The impact of Vancouver Winter Olympics on population level physical activity and sport participation among Canadian children and adolescents: population-based study", *International Journal of Behavioral Nutrition and Physical Activity*, 11(107), doi.org/10.1186/s12966-014-0107-y.

DOLAN P., KAVETSOS G., KREKEL C., MAVRIDIS D., METCALFE R., SENIK C., SZYMANSKI S. & ZIEBARTH N.R. (2019), "Quantifying the intangible impact of the Olympics using subjective well-being data", *Journal of Public Economics*, 177(C), DOI: 10.1016/j.jpubeco.2019.07.002.

GUO Y., ZHOU C. & HOU Y. (2012), "People's perception of the social impacts of the Beijing Olympic Games before and after 2008", in W. Maennig & A. Zimbalist, eds., *International handbook on the economics of mega sporting events*, Cheltenham, Edward Elgar.

KAPLANIDOU K. (2012), "The importance of legacy outcomes for Olympic Games for summer host cities residents' quality of life: 1996-2008", *European Sport Management Quarterly*, 12(4), pp. 397-433.

KARADAKIS K. & KAPLANIDOU K. (2012), "Legacy perceptions among host and non-host Olympic Games residents: a longitudinal study of the 2010 Vancouver Olympic Games", *European Sport Management Quarterly*, 12(3), pp. 243-264.

KAVETSOS G. & SZYMANSKI S. (2010), "National well-being and international sports events", *Journal of Economic Psychology*, 31(2), pp. 158-171.

- KELLISON T. (2024), Sporting infrastructure and urban environmental planning, in H.A. Solberg, R.K. Storm & K. Swart, eds., *Research Handbook on Major Sporting Events*, Edward Elgar, Cheltenham.
- LINLEY M. (2024), “Commonwealth Games – legacies and futures”, in H.A. Solberg, R.K. Storm & K. Swart, eds., *Research Handbook on Major Sporting Events*, Edward Elgar, Cheltenham.
- LOUDCHER J.-F. (2020), « L’héritage politique avant les Jeux Olympiques et Paralympiques », *Jurisport*, n°206, pp. 31-33.
- MILNER J. & MCCULLOUGH N. (2024), “The role of volunteers at major events – creating a sustainable legacy of engagement and future opportunity”, in H.A. Solberg, R.K. Storm & K. Swart, eds., *Research Handbook on Major Sporting Events*, Edward Elgar, Cheltenham.
- PREUSS H. (2007), “The conceptualization and measurement of mega sport event legacies”, *Journal of Sport & Tourism*, 12(3-4), pp. 207-27.
- SCHEU A., PREUSS H. & KOENECKE (2019), “The legacy of the Olympic Games: a review”, *Journal of Global Sport Management*, 6(81), pp. 1-22.
- SOLBERG H.A., STORM R. & SWART K. (eds. 2024), *Research handbook on major sporting events*, Cheltenham, Edward Elgar.
- WALTON H., LONGO A. & DAWSON P. (2008), “A contingent evaluation of the 2012 London Olympic Games”, *Journal of Sports Economics*, 9(3), pp. 304-317.
- WEED M., COREN E. FIORE J., WELLARD I., CHATZIEFSTAHIOU D., MANSFIELD L. & DOWSE S. (2015), “The Olympic Games and raising sport participation: a systematic review of evidence and an interrogation of policy for a demonstration effect”, *European Sport Management Quarterly*, 15(2), pp. 195-226.
- WICKER P., HALLMANN K., BREUER C. & FEILER S. (2012), “The value of Olympic success and the intangible effects of sport events – a contingent valuation approach in Germany”, *European Sport Management Quarterly*, 12(4), pp. 337-355.
- WICKER P. & THORMANN T.F. (2024), “Environmental impacts of major sport events”, in H.A. Solberg, R.K. Storm & K. Swart, eds., *Research Handbook on Major Sporting Events*, Edward Elgar, Cheltenham.